



INTERPELLATION URGENTE

Auteur PDCB, par Benoit BENDER
Objet EMS Saxon, une gestion chaotique qui peut se produire dans d'autres EMS ?
Date 04/09/2020
Numéro 2020.09.232

Actualité de l'événement

dénonciation de cas de maltraitance lors de l'émission « Mise au point » du 16 août 2020

Imprévisibilité

par définition, un cas de maltraitance est imprévisible ainsi que son écho médiatique

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

prendre des mesures pour éviter de nouveaux cas de maltraitance.

Lors de l'émission de « Mise au point » du 16 août dernier, le PDCB et la population valaisanne étaient en émoi face au témoignage d'un ex-employé de l'EMS privé « les Sources » à Saxon. Le sujet parlait d'éventuelles maltraitances au sein de l'établissement ainsi qu'une gestion chaotique des cadres et de la direction (pression, dysfonctionnement, mobbing etc.).

Le PDCB déplore que de tels événements puissent se passer sur territoire valaisan. Nous prenons note de l'enquête mise en place par le DSSC ainsi que l'audit de l'institution.

Tout en rappelant l'excellent travail de la plupart des établissements (direction et personnel), le PDCB s'interroge sur la dotation du personnel des EMS, son niveau de formation, le profil des membres des conseils de fondation ainsi que la privatisation d'EMS.

Conclusion

Par la présente, nous demandons au Conseil d'Etat d'agir dans le sens de ce qui suit et de répondre aux questions suivantes :

- Concernant la dotation en personnel : la marge négative de dotation (variation par rapport à la norme) est actuellement de -10% par rapport à la valeur de référence, alors que la marge positive est de +5%. Bien qu'une marge soit nécessaire pour pallier aux mouvements de résidents et de collaborateurs, pourquoi est-il possible de descendre si bas ? Nous devrions fixer la limite négative à -5% afin de supprimer ces incitatifs néfastes pour le système et pour la qualité de la prise en charge.
- Concernant la formation du personnel : nous savons qu'il manque de cadres formés au niveau tertiaire. Nous savons également que le niveau de formation joue un rôle important dans un contexte de bientraitance. Ne faudrait-il pas rehausser la proportion de personnel de niveau tertiaire et promouvoir une formation pour tous les employés d'EMS sur la bientraitance pour éviter ces situations ? Ne faudrait-il pas mettre en place une formation avec les associations existantes ouvrant dans ce domaine ?

- Concernant le profil des membres de conseils de fondation, ne faudrait-il pas professionnaliser et dépolitiser ces conseils en intégrant, par exemple, des médecins ou des infirmiers ainsi que des personnes externes pouvant exercer de manière neutre et indépendante la fonction de haute surveillance ?
- Enfin, il convient de se demander si le fait de privatiser des institutions dans le domaine sanitaire augmente ou non les risques de maltraitance. Existe-il des études ou statistiques à ce sujet ?